

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS ET AUX
CANDIDATES

**Gestionnaire de projet, Projet de lutte contre les déchets
dans l'océan Pacifique (POLP)**

CONTENU

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. PROJET DE LUTTE CONTRE LES DÉCHETS DANS L'OCÉAN
PACIFIQUE

C. DESCRIPTION DU POSTE

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A. Le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les États et par les autorités du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Plus de 130 personnes y travaillent. Le PROE compte aussi des bureaux aux Fidji, en République des îles Marshall et à Vanuatu.

Le PROE dispose d'un budget annuel d'environ 30 millions d'USD pour l'année 2021.

Le lancement du PROE, en 1993, a démontré à la communauté internationale l'engagement profond des États et des autorités des îles du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement, dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Ce plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation, et insiste sur l'importance d'une prestation efficace de services aux États et aux territoires Membres du PROE.

Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et d'apporter son aide aux États et aux territoires insulaires océaniques afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« Un environnement océanien résilient, garant de nos modes de vie et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures ».

Membres

Le PROE compte 21 Membres parmi les États et les territoires insulaires océaniques :

▪ Samoa américaines	▪ Îles Mariannes du Nord
▪ Îles Cook	▪ Palaos
▪ États fédérés de Micronésie	▪ Papouasie-Nouvelle-Guinée
▪ Fidji	▪ Samoa
▪ Polynésie française	▪ Îles Salomon
▪ Guam	▪ Tokélaou
▪ Kiribati	▪ Tonga
▪ Îles Marshall	▪ Tuvalu
▪ Nauru	▪ Vanuatu
▪ Nouvelle-Calédonie	▪ Wallis-et-Futuna
▪ Nioué	

et 5 États Membres dits « métropolitains », ayant des intérêts directs dans la région :

- Australie

- France
- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni
- États-Unis d'Amérique

Buts et objectifs du PROE

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant, ainsi qu'à leurs partenaires, des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des initiatives ayant cours à l'échelle régionale.

Les Membres océaniques et métropolitains sont convenus de ce que le Plan stratégique du PROE doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que des priorités stratégiques en matière de stratégie sociale et de gouvernance, et qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la Stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » fondamentales du PROE.

Objectifs régionaux

- **Objectif régional 1** : Les peuples océaniques bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques ;
- **Objectif régional 2** : Les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients ;
- **Objectif régional 3** : Les peuples océaniques bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maîtrise de la pollution ;
- **Objectif régional 4** : Les peuples océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

Objectifs organisationnels

- **Objectif organisationnel 1** : Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent de façon positive les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution des programmes et le soutien apporté aux Membres pour l'élaboration de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

Les valeurs du PROE

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**.
- Nous valorisons notre **personnel**.
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique

Les déchets marins constituent un problème urgent pour l'environnement, la santé et l'économie des pays insulaires du Pacifique. La pollution par les plastiques, en particulier, met en danger les moyens d'existence des populations des îles océaniques qui sont tributaires des systèmes côtiers pour leur alimentation, le commerce et le tourisme. Les plastiques ont des effets dommageables sur les poissons et d'autres organismes marins, sur les récifs coralliens, sur les plages et sur les forêts de mangrove, et dévalorisent l'attrait des côtes, menaçant la croissance du secteur du tourisme.

Lors des réunions des dirigeants et dirigeantes du Forum des îles du Pacifique en 2017 et 2018, ces derniers et ces dernières se sont engagés à envisager rapidement des mesures visant à réduire les plastiques à usage unique et à approuver le Plan d'action régional océanique pour la lutte contre les déchets marins élaboré par le PROE (ou plus simplement, le « Plan d'action contre les déchets marins »).

De nombreux pays océaniques ont déjà lancé ou annoncé des initiatives visant à réduire les plastiques, telles que l'interdiction de l'utilisation de sachets plastiques ou son imposition, l'interdiction des pailles en plastique et des récipients en polystyrène et l'instauration d'un système de consignation des contenants. Ces initiatives soulignent le ferme engagement de la région du Pacifique à la lutte contre la pollution plastique marine.

Démarrage du projet

Le *Projet de lutte contre les déchets pour l'océan Pacifique* (POLP) est né du désir des autorités australiennes d'aider le PROE et les États insulaires océaniques à mettre en œuvre des actions concertées dans le cadre du Plan d'action contre les déchets marins, et s'inscrit plus largement dans l'aide apportée par l'État australien en faveur de la pérennité de l'océan Pacifique.



Le POLP est financé par le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce via le Programme d'aide australienne dans le cadre d'un accord de subvention, avec le PROE pour partenaire de mise en œuvre régionale.

Le travail préliminaire de conception pour ce projet a débuté en mars 2019 ; il avait pour contributeurs des membres du personnel du PROE, des bailleurs de la région du Pacifique et des fonctionnaires du Ministère australien de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement. Ce projet a tout d'abord été conçu pour lutter contre la menace posée par la pollution marine et pour proposer des actions définies dans le cadre du Plan d'action contre les déchets marins programmé sur quatre ans, appuyé par un financement à hauteur de 8 millions d'AUD par l'État australien. En juillet 2019, l'Australie a prolongé son engagement par un investissement de six ans dans le projet, qui représente 16 millions d'AUD.

Au regard de l'enthousiasme avec lequel les États insulaires océaniques se sont attaqués à ce problème, le financement australien dans le cadre du POLP tombe à point nommé pour apporter l'assistance technique, les renforcements de capacités et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures de réduction du plastique.

Résultats à long terme du projet

Les résultats à long terme de ce projet sont :

« Des environnements côtiers plus propres pour les pays insulaires du Pacifique »

Résultats à moyen terme du projet

Ce projet a été conçu pour aider les pays insulaires du Pacifique par le biais d'une approche intégrée qui tient compte des lois, des politiques et des programmes nationaux, qui sensibilise les consommatrices et les consommateurs, modifie les comportements, favorise la collaboration avec les groupes industriels et les petites entreprises, collecte et fournit des informations sur des produits et des pratiques alternatives durables.

En conséquence, les cinq résultats *intermédiaires* (à moyen terme) qui orienteront l'investissement dans le projet sont :

1. Des mesures, politiques et stratégies pratiques visant à réduire l'utilisation de plastiques à usage unique sont élaborées et appliquées dans les pays pilotes.
2. Les consommateurs et consommatrices, locaux, locales ou de passage (femmes, hommes, filles, garçons), utilisent moins de plastiques à usage unique et plus de produits alternatifs.
3. Les secteurs cibles, entreprises et commerces adoptent des mesures de réduction des plastiques.
4. Des produits et des pratiques alternatifs sont mis en évidence en vue de leur adoption.
5. Le PROE, en tant qu'organisme directeur régional, dispose des capacités requises pour coordonner la mise en œuvre du Plan d'action contre les déchets marins.

Ciblage géographique du projet

Le financement du projet appuiera, conseillera et aidera les États insulaires océaniques suivants : États fédérés de Micronésie, Fidji, îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, , Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Ces pays tireront des bénéfices soit par l'appui direct aux activités destinées à réduire les plastiques à usage unique, soit par le biais d'initiatives régionales menées dans le cadre du Projet, par le partage de connaissances et d'exemples de résultats probants et de bonnes pratiques mises en exergue par les actions du projet mises en œuvre dans des pays océaniques homologues.

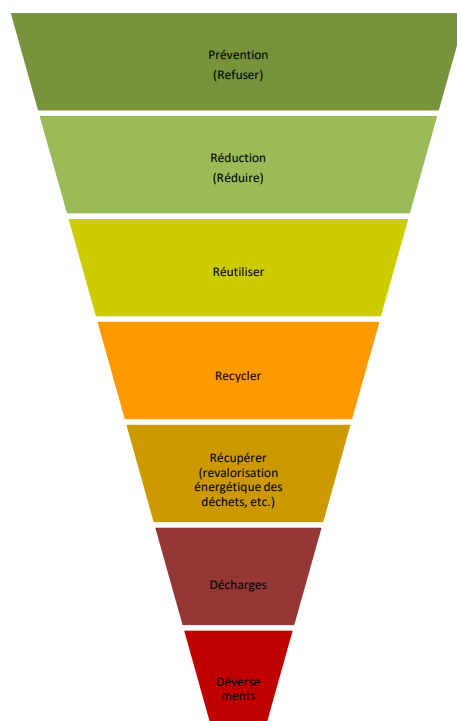
Approche du projet vis-à-vis de la menace environnementale

Le POLP travaillera à réduire le volume des plastiques à usage unique qui finissent en déchets marins dans les environnements côtiers en veillant à diminuer l'utilisation de ces plastiques d'origine terrestre, principalement émis par les déchets des ménages et par l'industrie du tourisme, particulièrement :

- les sacs plastiques ;
- les emballages en polystyrène pour les plats à emporter ;
- les couverts, assiettes et gobelets en plastique ;
- les pailles en plastique ;

- les bouteilles en PET.

Le Plan d'action contre les déchets marins définit une hiérarchie d'actions en matière de gestion des déchets, inspirée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les activités du POLP seront principalement dédiées aux actions de type « Refuser » et « Réduire » :



Coordination et participation au projet pour les bailleurs de la région du Pacifique

Afin d'optimiser les résultats pour chaque nation du Pacifique ainsi que pour la région, le Projet interviendra également au nom du PROE pour coordonner et accompagner les partenariats avec les structures publiques, les bailleurs, les partenaires, l'industrie et la société civile en vue de réduire les principales sources de déchets plastiques marins dans le cadre du Plan d'action contre les déchets marins.

Les compétences et le savoir-faire de l'équipe du projet viendront compléter les autres programmes de gestion des déchets financés par les bailleurs, en particulier ceux qui visent la réduction de la pollution plastique marine. Le projet a été conçu de manière à permettre à d'autres bailleurs d'investir pour pouvoir en étendre la portée géographique, ou de fournir un appui à l'une ou l'autre des actions recommandées par le Plan d'action contre les déchets marins qui se trouvent actuellement hors du champ d'application du POLP.

Équipe chargée de la mise en œuvre du projet

L'investissement de l'État australien dans le POLP comprend notamment un financement destiné au PROE pour constituer une équipe dédiée à la lutte contre les déchets marins qui mettra en œuvre le POLP et coordonnera des initiatives analogues dans la région. Cette équipe comprendra :

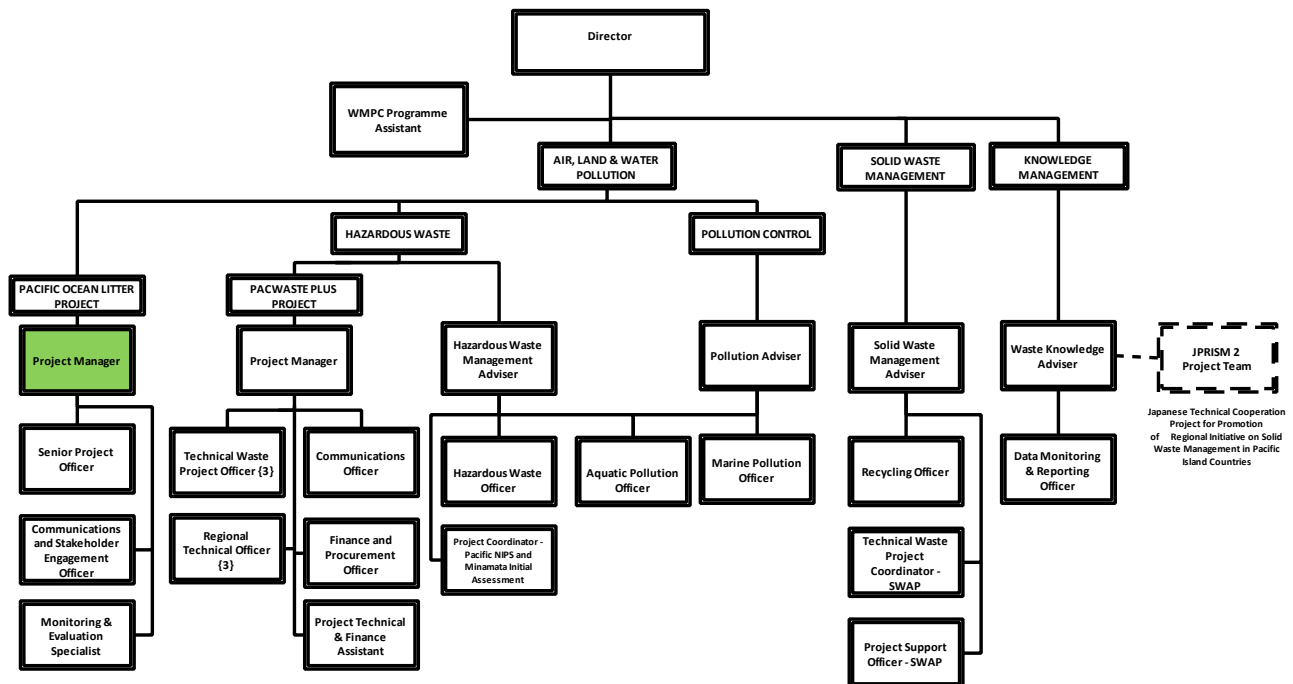
- un ou une gestionnaire de projet (poste visé par le présent appel à candidatures) ;
- un ou une responsable principal-e de projet ;

- un ou une responsable de la communication et des relations avec les parties prenantes ;
- un ou une spécialiste du suivi et de l'évaluation.

B. DESCRIPTION DU POSTE

Intitulé du poste :	Gestionnaire de projet, Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique (PMPOLP)
Programme :	Gestion des déchets et lutte contre la pollution
Équipe :	Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique
Sous la responsabilité de :	Directeur, Gestion des déchets et lutte contre la pollution
Responsable de : (Nombre total de personnes)	Équipe du Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique (trois personnes)
Objet du poste :	<p>Ce poste vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diriger le Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique et l'équipe du projet pour mettre en œuvre la séquence d'activités qui permettra d'obtenir les résultats attendus par le projet.
Date :	Juillet 2021

Contexte organisationnel



Principaux domaines de résultats

Le poste de **Gestionnaire du Projet de lutte contre les déchets dans l’océan Pacifique** englobe les principaux domaines de résultats suivants :

1. Encadrement et gestion du Projet
2. Conseils techniques et stratégiques, aide et accompagnement
3. Communication et renforcement des capacités
4. Suivi, évaluation et comptes rendus
5. Gestion financière et administrative du projet
6. Mise en réseau, partenariats et collaboration

Les exigences relatives aux principaux domaines de résultats susmentionnés sont brièvement décrites ci-après.

Responsabilités du ou de la titulaire du poste	Indicateurs de bonne performance
1. Encadrement et gestion du Projet <ol style="list-style-type: none"> a) Encadrer et gérer le projet et l’équipe du projet b) Gérer et mettre en place les contributions de l’équipe de projet au Plan de mise en œuvre des performances du PROE (PIP) et au Cadre des résultats c) Élaborer et mettre en œuvre le budget-plan annuel et trimestriel de l’équipe en 	<ul style="list-style-type: none"> • L’équipe du projet est une équipe très performante, qui atteint les objectifs du budget-plan annuel dans les délais convenus, et contribue globalement à l’atteinte des objectifs stratégiques du PROE • Le travail de l’équipe est bien assimilé et contribue aux programmes du PROE

<p>guise de contribution au plan de travail annuel du Programme, notamment en ce qui concerne la planification et la gestion des ressources humaines et financières de l'équipe</p> <p>d) Fournir des conseils techniques et une assistance à l'équipe, et contrôler la qualité de son travail</p> <p>e) Diriger le personnel de l'équipe du projet et mener avec lui le travail pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des Plans d'amélioration des performances ainsi que l'apprentissage et le perfectionnement nécessaire pour soutenir son travail</p> <p>f) Diriger et superviser la mise en œuvre globale des activités du projet conformément au document du projet approuvé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des plans d'amélioration des performances du personnel sont élaborés et évalués en temps opportun • Le Programme est planifié, exécuté, suivi et évalué en étroite concertation avec son directeur • Les responsabilités organisationnelles sont pleinement assumées, notamment en ce qui concerne la gestion budgétaire, la préparation de rapports financiers, les questions relatives à la gestion des ressources humaines et autres exigences générales en matière de gestion • Le projet est mené à bien dans les délais approuvés
<p>2. Conseils techniques et stratégiques, aide et accompagnement</p> <p>a) Apporter des conseils techniques et stratégiques sur les pratiques de gestion des déchets et de lutte contre la pollution, ainsi qu'à propos des lois et des règlements visant les déchets prioritaires qui sont conçus pour répondre aux besoins des pays du Pacifique insulaire</p> <p>b) Coordonner et mettre en œuvre des ateliers régionaux et nationaux se rapportant au projet</p> <p>c) Superviser les connaissances concernant la lutte contre la pollution et la gestion des déchets, et fournir des conseils à ce sujet, dans le but d'encourager une prise de décisions fondée sur des éléments probants et l'adoption de bonnes pratiques en la matière</p> <p>d) Préparer des plans de travail généraux et annuels, des plans de passation des marchés, des plans d'intégration des questions liées au genre, des stratégies de risque et des stratégies de sortie</p> <p>e) Produire des rapports techniques utiles, avec l'appui et les conseils de l'équipe de projet</p> <p>f) Cerner les risques et garantir un dépannage efficace aux acteurs choisis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des conseils techniques et politiques bien documentés, utiles et opportuns sont dispensés à propos de la lutte contre la pollution et de la gestion des déchets (notamment sous la forme d'éléments d'activité détaillés, conçus à cet effet) • Les ateliers régionaux et nationaux sont correctement organisés et bien étayés • Les bonnes pratiques sont adoptées pour la lutte contre la pollution et la gestion des déchets d'après des décisions éclairées • Des rapports techniques sont préparés et présentés au Ministère australien des affaires étrangères et du commerce et au PROE dans les délais impartis • Les risques sont réduits au maximum et des mécanismes de dépannage sont en place et employés par les parties concernées

<p>3. Communication et renforcement des capacités</p> <p>a) Fournir des conseils techniques et rédiger des rapports concernant la lutte contre la pollution et la gestion des déchets, qui contribuent au travail des programmes et des projets du PROE dans la région et le valorisent</p> <p>b) Coordonner la communication et le partage d'informations sur les initiatives du POLP, leur planification intégrée et leur mise en œuvre</p> <p>c) Coordonner la préparation et la présentation de rapports sur le Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique, destinés aux bailleurs et aux partenaires concernés</p> <p>d) Renforcer les capacités des pays du Pacifique insulaire en matière de lutte contre la pollution et de gestion des déchets qui sont essentielles à la bonne exécution du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur la lutte contre la pollution et la gestion des déchets sont recueillies, analysées et diffusées par le biais de réseaux adaptés et en s'adressant à un public approprié, à des fins de sensibilisation • Les informations sur la lutte contre la pollution et la gestion des déchets sont synthétisées et intégrées dans la planification et les mécanismes de prise de décisions aux niveaux national et régional • Des actions adaptées de formation et de renforcement des capacités sont menées afin de consolider les positions et les capacités du PROE et des Membres • Les États et territoires insulaires océaniques ont été sensibilisés aux résultats du projet
<p>4. Suivi, évaluation et comptes rendus</p> <p>a) Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation pour le Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique et y contribuer</p> <p>b) Préparer des rapports techniques et d'exécution à l'intention de l'équipe de direction et des bailleurs lorsque cela s'avère nécessaire</p> <p>c) Fournir des rapports de progression aux bailleurs, aux partenaires et aux Membres concernant l'avancement du Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique</p> <p>d) Faire en sorte que les rapports au Ministère australien des affaires étrangères et du commerce et au PROE sont produits et présentés en temps opportun</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre de suivi et d'évaluation du projet est élaboré et utilisé • Des rapports utiles sont fournis à l'équipe de direction du PROE et aux Membres en temps opportun à chaque fois que cela est nécessaire • Des rapports utiles sont envoyés en temps opportun aux bailleurs, aux partenaires et aux pays participants • Des rapports sont présentés et reçus dans les délais convenus
<p>5. Gestion financière et administrative du projet</p> <p>a) Tirer parti des financements existants en recensant les pistes de financement sûres et en les sollicitant de manière active, et se concerter avec les bailleurs pour assurer la poursuite et la pérennité des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles possibilités de financement sont obtenues pour pérenniser les activités du projet • De nouveaux partenariats sont établis avec des bailleurs pour obtenir des ressources

<p>activités du projet lorsque cela est nécessaire</p> <p>b) Coordonner et gérer l'ensemble des services, fournitures et équipements conformément aux normes établies par le PROE pour la passation de marchés publics (notamment en ce qui concerne la préparation des mandats et l'examen des rapports de consultant)</p> <p>c) Faire en sorte qu'un rapport d'audit positif soit obtenu chaque année pour le projet</p> <p>d) Présenter aux bailleurs des rapports financiers et autres documents nécessaires, avec l'aide du service financier du PROE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la stricte conformité du projet vis-à-vis des politiques, règles, réglementations et lois en matière de finance • Un audit positif est obtenu chaque année, qui démontre le respect des législations et réglementations applicables • Des rapports financiers sont produits et communiqués aux bailleurs en temps voulu
<p>6. Mise en réseau, partenariats et collaboration</p> <p>a) Collaborer avec les 14 pays du Pacifique insulaire pour encourager l'adoption de bonnes pratiques en matière de lutte contre la pollution et de gestion des déchets, notamment en ce qui concerne la collecte et le partage de données, l'élaboration et l'exécution de politiques et de lois, la participation au renforcement des capacités et l'adoption de bonnes pratiques sur le terrain, afin de renforcer la santé, la prospérité et le bien-être des peuples du Pacifique.</p> <p>b) Assister les Membres du Pacifique insulaire dans la lutte contre la pollution et la gestion des déchets pour leur permettre de remplir leurs obligations en vertu de la stratégie « Un Pacifique plus propre 2025 » et des accords environnementaux multilatéraux, et d'être plus efficaces lors des négociations régionales et internationales, lorsque cela est nécessaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un appui et des conseils sont fournis aux Membres du Pacifique insulaire pour faire en sorte que leurs systèmes leur permettent de prendre des décisions éclairées et utiles • Les pays du Pacifique insulaire ont été sensibilisés aux résultats du projet • Les réseaux, la coordination et la collaboration régionaux ont été améliorés et consolidés en vue de l'atteinte des objectifs du projet

Remarques

Les normes de performance ci-dessus sont fournies uniquement à titre indicatif. Une évaluation précise des performances associées à ce poste devra faire l'objet d'une discussion plus approfondie entre le ou la titulaire du poste et la directrice, en application du Système d'amélioration des performances.

Cette section peut être insérée directement dans les plans d'amélioration des performances.

Complexité du travail

Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :

- Organiser des séances d'information et dispenser des conseils exacts et en temps utile à l'équipe de direction et aux Membres
- Veiller à ce que les activités du projet soient mises en œuvre dans les délais approuvés.
- Diriger et gérer un espace de travail techniquement complexe et fournir des conseils en temps opportun à l'équipe du projet
- Coordonner les actions et collaborer avec d'autres acteurs et organismes régionaux
- Mobiliser et obtenir d'autres financements et ressources
- Collaborer avec de nombreux organismes pour assurer l'atteinte des objectifs du projet, en exécutant des activités sur des îles périphériques éloignées
- Gérer les multiples voyages de mission de l'équipe du projet

Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature du contact le plus courant
Externe <ul style="list-style-type: none">• Pays Membres• Bailleurs et partenaires• Organisations professionnelles et scientifiques• Organisations régionales et internationales	<ul style="list-style-type: none">• Conseils et aide• Collaboration et concertations• Négociations• Levée de fonds• Communications et rapports
Interne <ul style="list-style-type: none">• Conseil exécutif• Équipe de direction• Ensemble du personnel	<ul style="list-style-type: none">• Direction et gestion• Supervision et délégation• Conseils et aide

Niveau de délégation

Le ou la titulaire du poste :

- gère et contrôle le budget du projet
- peut autoriser des dépenses dans le budget du projet

- peut mener les négociations pour le projet au nom du PROE
- peut rechercher des possibilités de financement pour les activités du programme de travail

Profil personnel

Cette section vise à définir les connaissances requises pour le poste pour atteindre une pleine efficacité (ce qui ne correspond pas nécessairement aux compétences maîtrisées par le ou la titulaire actuel-le du poste). Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances et d'expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent de formation acquis par l'expérience, ou des principales compétences, attributs ou qualifications propres à ce poste.

Qualifications

Indispensables

1. Avoir obtenu au minimum un diplôme de Master en gestion de l'environnement, chimie ou dans un autre domaine technique connexe, OU à défaut une licence assortie d'une expérience professionnelle appliquée en sus de l'expérience professionnelle minimum exigée dans les domaines concernés.

Connaissances et expérience

Indispensables

2. Au moins dix ans d'expérience en gestion de projets à grande échelle et assistance technique sur des projets touchant à la gestion des déchets et à la lutte contre la pollution, dont au moins sept ans dans un rôle exigeant un degré analogue de polyvalence et de responsabilité, de préférence dans la région des îles du Pacifique.
3. Excellente connaissance des enjeux environnementaux émergents afférents au projet dans la région du Pacifique ; excellente compréhension et appréciation de l'éthique environnementale, des valeurs et des priorités à cet égard ; connaissance et expérience approfondies de la lutte contre la pollution et de la gestion des déchets, de préférence dans la région du Pacifique insulaire. Une connaissance des petits États insulaires et de la psychologie du comportement constituerait un atout supplémentaire.
4. Excellentes compétences en matière de gestion des relations et de levée de fonds, appuyées par une expérience démontrant un niveau élevé de coopération professionnelle et constructive avec un large éventail de parties prenantes, ainsi qu'une excellente compréhension des principaux partenaires, bailleurs et institutions de financement (en particulier le Ministère australien des affaires étrangères et du commerce), avec une expérience prouvée en levée de fonds
5. Excellente expérience de gestion et d'encadrement de projets, notamment en ce qui concerne l'élaboration de propositions de financement, la conception et l'exécution des activités d'un programme de travail intégré, le suivi et l'évaluation des performances, la gestion des ressources, ainsi qu'une bonne compréhension des synergies et des interactions entre les accords

multilatéraux sur l'environnement

6. Vaste expérience de la gestion et de la direction stratégiques, notamment à un haut niveau consultatif, compétences analytiques, capacité à mener et à stimuler des équipes rassemblant des personnes ayant bénéficié de diverses formations techniques et dotées de savoir-faire différents, dans des environnements multiculturels et pluridisciplinaires

7. Excellente expérience de la communication, de la négociation stratégique de haut niveau et de l'établissement de rapports à destination de publics divers, ainsi qu'une vaste expérience dans le renforcement des capacités, en particulier dans le contexte du Pacifique

Capacités essentielles, attributs et compétences propres au poste

Les niveaux suivants sont d'ordinaire attendus pour atteindre une pleine efficacité :

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none">• Direction et conseil• Connaissances analytiques et environnementales• Gestion, élaboration, suivi et évaluation de projets• Planification, budgétisation et exécution des programmes de travail• Collecte de fonds et gestion de contrats• Synergies et interrelations avec les questions transversales des changements climatiques et de la santé des océans
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none">• Enjeux environnementaux dans la région du Pacifique insulaire• Connaissance des nouveaux enjeux et problèmes en matière d'environnement• Pratiques de modification du comportement• Gestion de données• Égalité hommes-femmes
Connaissances pratiques	<ul style="list-style-type: none">• Principes généraux de gestion• Économie circulaire
Connaissances de base	<ul style="list-style-type: none">• Plan stratégique du PROE• Programmes de travail du PROE• Plan de mise en œuvre des performances du PROE• Un Pacifique plus propre 2025• Principaux accords environnementaux multilatéraux associés à la gestion des déchets et à la lutte contre la pollution

Comportements essentiels

Il est attendu des membres du personnel du PROE qu'ils et elles adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, lesquels revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des performances personnelles :

- Esprit d'initiative en matière d'environnement
- Prestation de services
- Valorisation de notre personnel
- Intégrité

Il est attendu des cadres du PROE qu'ils et elles adoptent les comportements attendus par le PROE en matière d'encadrement et de gestion définis dans le plan d'amélioration des performances.

Modification de la description de poste

Des modifications à la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail (entre autres du fait de nouvelles exigences technologiques ou de changements législatifs). Cette description de poste peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle de performances annuel ou selon les besoins.

C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

Lieu d'affectation : Apia, Samoa.

Durée : La nomination est d'une durée allant jusqu'à décembre 2026, conformément au calendrier du projet, sous réserve des performances obtenues au cours de la période initiale, de la poursuite des activités de projets connexes et de la disponibilité des fonds.

Salaire : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 13 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 46 802 DTS par an. Actuellement, l'équivalent en talas du Samoa s'élève à 178 610 SAT (74 421 USD) par an. Après confirmation de la période d'essai, ce salaire passera à 56 562 DTS, soit l'équivalent de 200 937 talas ou de 83 724 USD par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de rendre compte du niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis. La progression sur l'échelle des traitements dépend de l'évaluation des performances annuelles.

Indemnité différentielle du cout de la vie : Une indemnité différentielle du cout de la vie s'élevant à 5 653 DTS sera également versée au candidat ou à la candidate retenue. L'équivalent actuel en talas du Samoa est de 21 572 SAT (8 989 USD). Après confirmation de la période d'essai, ce montant passera à 6 146 DTS, soit l'équivalent de 23 454 talas ou de 9 773 USD par an. L'indemnité différentielle du cout de la vie correspond à la différence du cout de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement en fonction de données déterminées par un examinateur indépendant.

Ajustements : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en tala du Samoa et ajustées mensuellement, en tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS seront cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération sera versée chaque mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change était d'environ 1,00 USD pour 2,40 SAT

Mandat : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat ou la candidate retenu-e quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable ainsi qu'à une période d'essai de six mois. Une nomination peut être résiliée : i) à l'expiration de la période désignée ; ii) suite à la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties ; iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ; iv) à la suite d'un renvoi pour raison disciplinaire, avec ou sans préavis.

Évaluation des performances : L'évaluation des performances annuelles et les primes qui y sont corrélées reposent sur le système d'amélioration des performances personnelles du Secrétariat.

POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :

Frais de déménagement : Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières des Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat ou de la candidate retenu-e, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles et les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ;
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat ou la candidate retenu-e et chaque membre de sa famille.

Indemnité d'installation : Un montant forfaitaire de 1 100 DTS sera versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Cela correspond, selon les taux actuels, à 4 198 SAT (1 749 USD).

Hébergement provisoire et assistance : À leur arrivée à Apia, le candidat ou la candidate retenu-e et les personnes à sa charge pourront disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le ou la candidat-e retenu-e bénéficiera d'une aide pour son installation à Apia. Cette aide inclura notamment la recherche d'un logement convenable à louer.

Privilèges et immunités : La rémunération du PROE est non imposable pour les personnes qui ne sont pas citoyennes ou résidentes du Samoa ; cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par elles pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

Indemnité de rapatriement : Le candidat ou la candidate retenu-e aura droit à une indemnité de

rapatriement équivalant à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat n'ait pas été prolongé ou renouvelé.

POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉTRANGER, LES CLAUSES SUIVANTES SONT D'APPLICATION :

Indemnité pour frais d'études : Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 500 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (19 500 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

Vacances scolaires – Voyage : Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion aller-retour en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour : i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ; ii) pour le ou la membre du personnel ou l'époux·se qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Congé familial – Voyage : Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le ou la membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de 18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

Aide au logement : Le personnel international pourra recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Le montant actuel est de 2 850 SAT (1 188 USD) par mois. Cette aide sera revue annuellement et ajustée en fonction de l'évolution comparée du marché locatif local.

Aide en matière de sécurité : Les dépenses en matière de sécurité pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (1000 USD, 000) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

Congé annuel : 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

Congés maladie : 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

Autres congés : Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

Déplacements professionnels : Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour les membres du personnel obligé·es de quitter Apia pour affaires.

Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité : L'ensemble des membres du personnel sont couvert·es par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

Frais médicaux : L'ensemble des membres du personnel du PROE et des personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

Retraite : L'ensemble des membres du personnel sont tenu-es de contribuer au Fonds national de prévoyance du Samoa. Un expatrié ou une expatriée recruté-e à l'étranger aura la possibilité de choisir un autre fonds (caisse d'assurance vieillesse) pour sa cotisation à la retraite. Le PROE versera le salaire minimum légal de base au Fonds national de prévoyance du Samoa ou à un autre fonds désigné approuvé.

Formation et perfectionnement

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des performances personnelles du PROE et des plans individuels en la matière.

Définitions :

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux·se et les enfants financièrement à la charge d'un ou d'une salarié·e.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié·e qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est enfant légitime ou légalement adopté et qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou tout autre organisme de l'enseignement supérieur ; ou
- souffre d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié·e », il faut entendre une personne recrutée à l'étranger, qui n'est pas citoyenne ou résidente permanente du Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

Égalité des chances : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

Généralités : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au ou à la candidat·e retenu·e.

D. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INDISPENSABLES : Les candidatures doivent inclure :

1. le formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site internet (***vous devez remplir intégralement tous les champs demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères ; ne faites PAS référence à votre CV. À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. un CV détaillé.

Les dossiers de candidature ne contenant pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.

ENVOI DES CANDIDATURES :

- a) **PAR COURRIEL** : (**OPTION PRÉFÉRÉE**) L'objet du courriel doit être clairement libellé de la façon suivante : « **Candidature au poste de Gestionnaire de projet, Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique** ». Il doit être envoyé à l'adresse recruitment@sprep.org OU
- b) **PAR COURRIER POSTAL OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : M. le Directeur général du PROE, P.O. Box 240, Apia ou Fax (685) 20 231 et clairement indiquer « **Candidature pour le poste de Gestionnaire de projet, Projet de lutte contre les déchets dans l'océan Pacifique** »

Pour en savoir plus sur le PROE et ses travaux dans la région consultez le site internet du PROE www.sprep.org

Pour toute autre question, veuillez contacter M. Roger Warren au numéro (685) 21929 ext. 325 ou par courriel à l'adresse rogerw@sprep.org

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 6 aout 2021 : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

<p>Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances en matière d'emploi</p>
--